



ERRATUM

SOURCES • PRÉCISION • INFORMATION

Communiqué de presse

Vendredi 3 novembre 2017

Québec

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'harmonisation selon Labeaume : taxer toujours plus haut

Plusieurs ont souvent constaté et affirmé que l'administration Labeaume taxait le secteur résidentiel avec des augmentations supérieures à celles annoncées dans les budgets, lesquelles devaient être en respect de l'inflation. Afin de balayer du revers de la main ces affirmations, la réplique habituelle de Régis Labeaume et de son administration a toujours été d'invoquer le processus d'harmonisation sur un ton trop souvent condescendant, donnant l'impression que ces personnes ne comprenaient rien aux « vrais » chiffres.

Erratum a étudié la question en analysant notamment les données budgétaires de 2010 à 2017. **Notre conclusion est que Régis Labeaume a procédé à l'harmonisation de façon à taxer toujours plus haut, le plus grand nombre de citoyens résidentiels, et ce pendant la plus longue période de temps possible.** Plus, à plus et plus longtemps.

Les constats de nos travaux sont les suivants :

- En 2010, suite à l'harmonisation des tarifications (aqueduc, égout et matières résiduelles), une modification de la méthode d'harmonisation est annoncée dans le budget à la page 24, à savoir que « Dorénavant, seuls les revenus provenant de la taxe foncière générale (TFG) seront considérés dans le fardeau fiscal ». La précision « des revenus de TFG » exclut ainsi, du processus d'harmonisation, les revenus de la taxe de remboursement de la dette des anciennes villes.
- En 2010, le taux de taxation de la TFG le moins élevé était celui de Vanier et les trois plus élevés, en ordre décroissant, ceux de Val-Bélair, Loretteville et Cap-Rouge.
- De 2010 à 2016, les taux de taxation de la TFG de ces trois villes ont été **haussés sans exception**. Donc aucunes baisses de taux, lesquelles auraient accéléré un processus d'harmonisation équitable pour tous. 21 variations pour 21 hausses.
- Les taux de TFG des anciennes villes de Beauport, Charlesbourg, Lac Saint-Charles et de Saint-Émile, **qui étaient tous pourtant considérés par l'administration Labeaume au-dessus de la moyenne en 2010**, ont été soumis au « rattrapage » d'harmonisation en 2012 pour Beauport et Charlesbourg, en 2013 pour le Lac Saint-Charles et en 2016 pour Saint-Émile. Ces anciennes villes sont depuis lors annuellement abonnées à l'harmonisation « labaudienne ».

- Ces « rattrapages » ont augmenté à leur tour la moyenne « labaudienne », nourrissant ainsi la spirale des hausses des taux de la TFG. **Bref si on hausse les taux de certains sans jamais baisser ceux des plus élevés, c'est une harmonisation éternelle.** Et encore plus si on réharmonise des villes déjà harmonisées! Être ou ne pas être harmonisée, voilà la question!
- Un échantillon représentatif de 1000 adresses résidentielles, démontre que le nombre de résidences soumises au processus d'harmonisation n'a cessé de progresser, passant de 58,7% en 2010 à 90,0% en 2016, tout en étant à au moins 86,3% depuis 2011.
- De 2011 à 2016, nous avons également compilé les variations de taxes **réelles** de ce même échantillon. Selon nos compilations et analyses, l'administration Labeaume a ainsi **réellement** taxé le secteur résidentiel d'un 4,45% supplémentaire au 3,25% déjà démontré dans notre article du 19 octobre dernier. La surtaxe totale **réelle** était donc de 7,70% au 31 décembre 2016, ce qui correspond à **44 millions de dollars politiquement taxés en trop.** Le gel de 2017 en a « remboursé » pour 13 millions, diminuant la **dette politique à 31 millions de dollars, soit 150 \$ à chaque citoyen propriétaire résidentiel.**

Depuis 2010, la spirale de l'harmonisation a sans aucun doute contribué à cette dette budgétaire de 31 millions. Cependant nous n'avons pu déterminer précisément à quelle hauteur puisqu'en 2014, l'administration Labeaume a réduit sa reddition de compte budgétaire avec l'abandon de la publication de la portion des taux de taxes relative à l'harmonisation.

La politique de Régis Labeaume vise donc, depuis 2010, à ce que **tous les citoyens résidentiels soient taxés selon le plus élevé des taux** parmi ceux des anciennes villes, en l'occurrence, celui de Val-Bélair. Nous devons avouer que cet objectif est en bonne voie de réalisation, car en 2016, 90% des citoyens résidentiels ont été surtaxés sous prétexte d'harmoniser.

Avec raison, Vanier a été la seule visée par l'harmonisation depuis 2010, car elle avait le taux de TFG le plus bas et que ce dernier s'est toujours maintenu sous la moyenne. **Alors il aurait été tout aussi équitable, pour les trois plus élevés, de voir leurs taux de TFG diminués** pour contribuer, plutôt que de nuire en les haussant, à l'atteinte d'une moyenne selon l'esprit d'harmonisation prévu par le législateur.

D'ailleurs, c'est réalisable si on en a la volonté politique, car, parmi les dix plus grandes villes fusionnées, celles de Lévis, Gatineau, Laval, Sherbrooke et Terrebonne ont terminé le processus d'harmonisation. Le passé étant garant de l'avenir, à Québec, avec la poursuite de la politique qui y a cours depuis 2010, on peut prédire que le processus d'harmonisation ne pourra être complété avant le délai légal de 2022 sans, malheureusement, d'autres hausses de taxes inéquitables. Quand depuis 2011, au moins 86,3% des citoyens sont taxés selon le principe d'harmonisation, on est très loin « du milieu » d'une supposée moyenne que l'on répète, à chaque budget, vouloir atteindre. **On doit harmoniser les extrêmes et non la masse incluant le milieu. La politique de l'administration Labeaume n'a aucun sens autre que celui de taxer encore et encore, en route vers le plus haut taux pour tous.**

Une politique respectueuse de l'esprit de la loi aboutirait, pour les anciennes villes ayant des taux au-dessus d'une moyenne transparente vraiment « au milieu », en des baisses équivalentes aux hausses de celles ayant des taux sous la même moyenne, et cela sans hausser les villes ayant déjà été harmonisées. Par exemple à la page 24 du budget de 2010 on indique que « Cette année, Sainte-Foy complète son processus d'harmonisation » et pourtant elle a été taxée sans arrêt à ce titre depuis! Page 59 du budget de 2011, « Sillery devrait atteindre le **niveau moyen** en 2013.... ». **À quel niveau moyen réfère-t-on si 86,3% des citoyens étaient « harmonisés »**

par des hausses depuis 2011? Pourrait-on être transparent et publier à chaque budget le fameux taux moyen afin que tous puissent s’y retrouver?

L’administration Labeaume a choisi d’éviter les baisses de taux, incluant les plus élevés, et ce sans interruption depuis 2010. La «moyenne labaudienne» a ainsi continuellement été « harmonisée » vert le plus haut taux à la sauce « Attrape-moi si tu peux», avec le résultat de maintenir et même d’augmenter les écarts avec elle-même.

-30-

Erratum est un organisme qui défend le droit des citoyens à de l’information publique fiable et transparente, présentée selon des valeurs d’éthique et d’intégrité. Nous aspirons également à devenir un intervenant régulier dans l’espace médiatique québécois, entre autres, en précisant certaines informations publiques incomplètes ou inexactes.

Le fondateur d’Erratum est M. Tony Paquet, CPA auditeur, CA.

Pour plus d’information :

Frédéric de Beaumont, conseiller aux communications

581-319-2014, poste 1049

Erratumqc@gmail.com

<https://erratum-quebec.org>